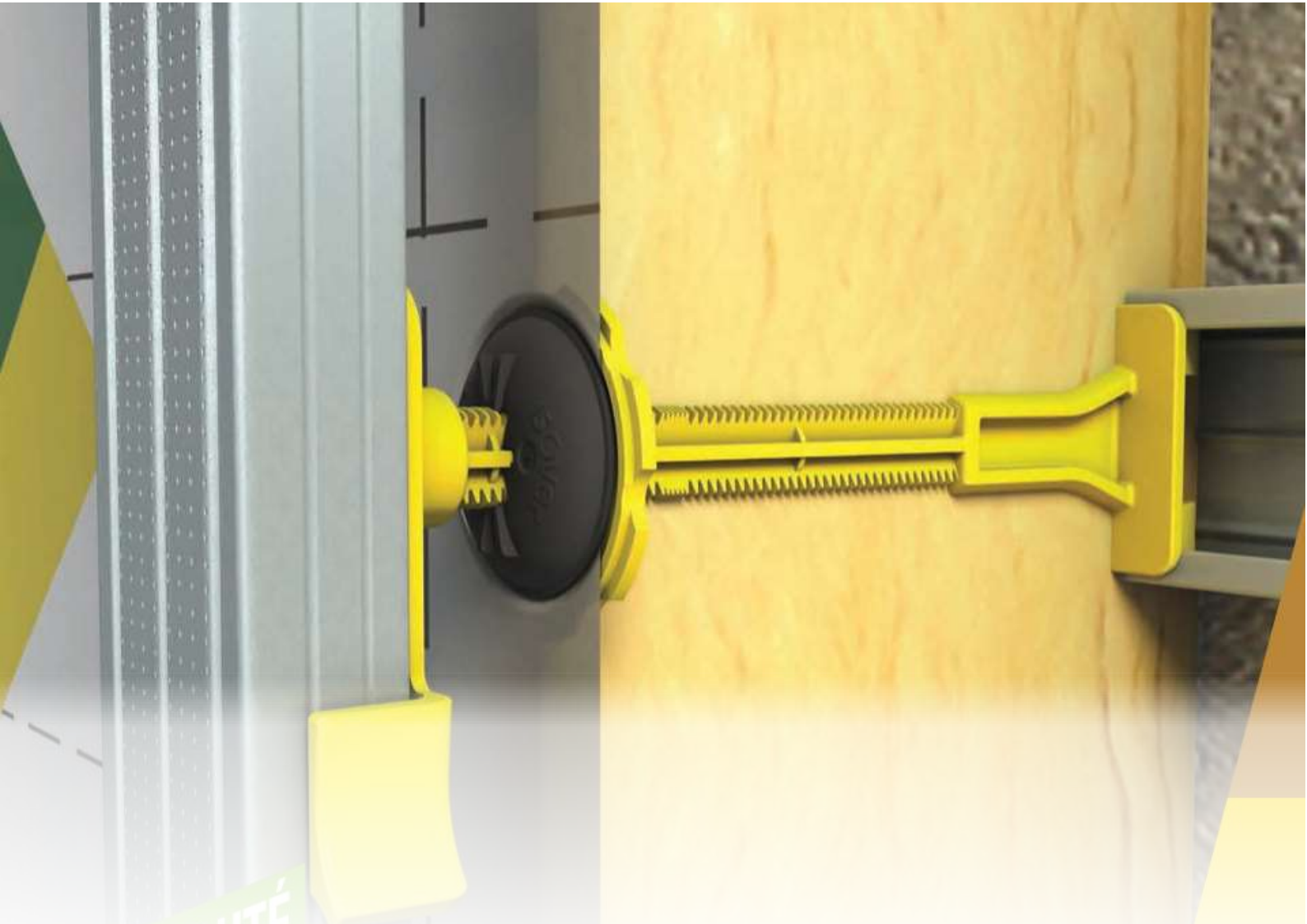




FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION (EPD & HPD)

***En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 :2019-10
et son complément national NF EN 15804/CN :2022-10***

Pastille Optima 2

N° d'enregistrement INIES : 20231035533

Date de réalisation : 04/12/2023

Version : 1.1



Table des matières

Avertissement	3
Guide de lecture	3
Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits	3
• Informations générales	4
• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit	5
Description de l'unité fonctionnelle/déclarée :	5
1 pièce réalisant l'embrochage de l'isolant et permettant une jonction entre le mur et le support de parement, pour une application d'isolation des cloisons et murs par l'intérieur, sur la base d'une durée de vie de 50 ans.	5
Description du produit et de son utilisation :	5
Données techniques et caractéristiques physiques :	5
Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1 pièce :	5
Information sur la teneur en carbone biogénique :	5
Description de la durée de vie de référence :	6
• Etapes du cycle de vie	7
Etape de production, A1-A3	7
Etape de construction, A4-A5.....	8
Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
Etape de fin de vie, C1-C4.....	11
Bénéfice et charge, D	12
• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	13
Champ de l'étude	13
Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES	13
Représentativité de la FDES	14
• Résultats de l'analyse de cycle de vie.....	15
• Interprétation du cycle de vie	23
• Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation.....	24
Air intérieur	24
Sol et eau	24
• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	24
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment.....	24
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment	24
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment.....	24
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment.....	24

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Saint-Gobain Isover (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
 - N/A : Non Applicable
 - UF : Unité Fonctionnelle
 - UD : Unité Déclarée
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le gramme « g », le kilogramme « kg », le Watt « W », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le kelvin « K », le millimètre « mm », le mètre « m », le kilomètre « km », le mètre carré « m² », le mètre cube « m³ », la mole « mol », le kilo-Becquerel et les unités de comparaison de toxicité écologique (CTUe) et humaine (CTUh).
- Lorsque le module n'est pas évalué, alors la valeur « MND » est affichée.

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804 définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementales Produits pour les Produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

- En dehors du cadre d'un bâtiment, les DEP ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.
- Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.
- Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. La présente norme ne fixe pas de valeurs de référence.

• Informations générales

Déclaration Environnementale Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2.

Editeur de la FDES : Saint-Gobain Isover, Tour Saint-Gobain 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Dans les objectifs d'amélioration continue et d'écoconception, Saint-Gobain Isover a formé des praticien(ne)s en analyse de cycle de vie et réalisé en interne des déclarations environnementales produits.

dev_durable_isolation_france@saint-gobain.com

Type de Déclaration Environnementale : « du berceau à la tombe et module D », FDES individuelle

Identification Règle de Catégorie de Produit : La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Nom du produit et fabricant(s) représenté(s) : Pastille Optima 2, fabriqué en Europe pour Saint-Gobain Isover.

Circuit de distribution : BtoB

L'étude et la rédaction de cette déclaration ont été réalisées par Valentin Rousseau et Sandrine Jacquet.

Rapport d'accompagnement de la déclaration mis à jour le 24 novembre 2023. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

La norme EN 15804 du CEN et la norme NF EN 16783 servent de RCP ^{a)} .
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ Interne ☒ Externe
(Selon le cas ^{b)}) Vérification par tierce partie externe : Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison et Pierre-Alexis Duvernois (ELYS Conseil). Numéro d'enregistrement AFNOR-INIES : 20231035533
Date de 1ere publication : 04/12/2023
Date de mise à jour : N/A
Date de vérification : 04/12/2023
Période de validité : 5 ans
Date de fin de validité : 31/12/2028
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante :

www.inies.fr



• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit

Description de l'unité fonctionnelle/déclarée :

En considérant les fonctions de ce produit, l'unité déclarée peut être décrite ainsi :

1 pièce assurant l'étanchéité à l'air et gestion de la vapeur d'eau dans le doublage des murs par l'intérieur, à la jonction entre la membrane et un appui Optima 2 adapté, sur la base d'une durée de vie de 50 ans.

Description du produit et de son utilisation :

Cette Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits (FDES) décrit les impacts environnementaux d'une Pastille Optima 2. Cette pièce est constituée de deux rondelles, une souple et une rigide. Elle est utilisée en complément des Appuis Optima 2 sur lesquels elle s'embroche.

Applications pour l'isolation thermique selon NF EN 16783 (*Règles de Catégories de Produits pour les isolants*) : Isolation par l'intérieur des murs (WI).

La durée de vie d'une Pastille Optima 2 est similaire à celle d'un bâtiment, tant que le composant fait partie de celui-ci (souvent fixée à 50 ans).

Données techniques et caractéristiques physiques :

Code de désignation CE : /

Réaction au feu : /

Contenu en matière secondaire du produit : 0%

Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1 pièce :

A titre d'information, environ 1 pastille est nécessaire pour 1 m² de paroi.

Paramètre	Valeur
Masse unitaire	Rondelles en polymères composites 3 g de rondelle rigide jaune 2 g de rondelle souple noire
Emballage pour le transport et la distribution	1.95 g de carton (boîte imprimée et carton secondaire) 0.0074 g de film étirable en polyéthylène 0.00083 g de palette en bois
Produits complémentaires pour la pose	Non concernés

Substances de la liste candidate selon le règlement REACH : aucune substance appartenant à la liste à plus de 0.1% en masse.

Information sur la teneur en carbone biogénique :

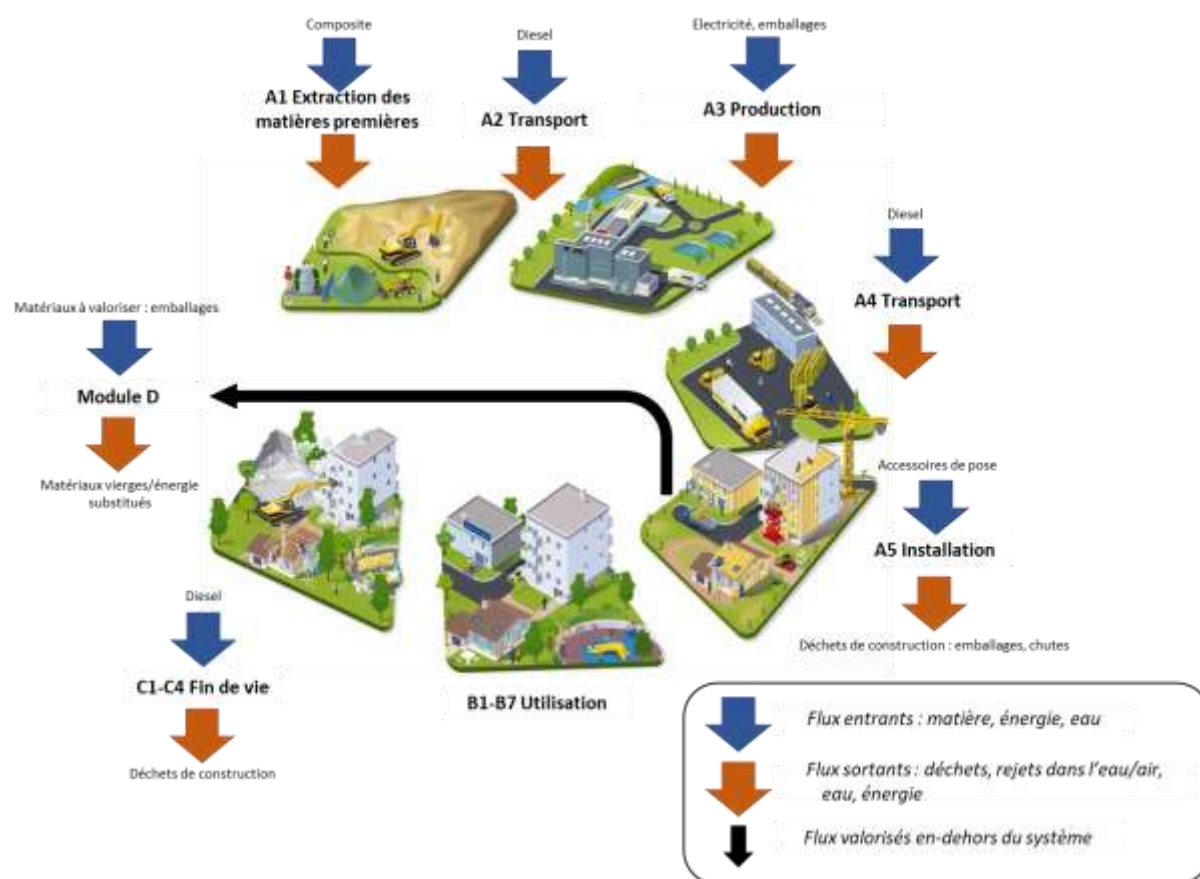
Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 kg C/UD
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	8.51E-04 kg C/UD

Description de la durée de vie de référence :

Durée de vie de référence (DVR)	50 ans
Justification	La DVR choisie correspond à la période au bout de laquelle il est supposé une rénovation du bâtiment causée par des besoins indépendants de la durée de vie du produit (pouvant dépasser 50 ans). Le produit conserve ses performances techniques durant la durée totale de son cycle de vie. La norme NF EN 15804/CN:2022-10 (annexe H) ne couvre pas ce type de produit.
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	/
Paramètres théoriques d'application	STOPVAP/STOPVAP 90 Application en mur AT n°: 20+9/14-319 et VARIO / VARIO Xtra Application en mur AT n°: 20+9/14-318
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	/
Environnement extérieur (pour les applications extérieures)	Non concerné
Environnement intérieur (pour les applications intérieures)	Voir Avis Techniques mentionnés ci-dessus
Conditions d'utilisation	Se référer au Guide de mise en œuvre : Guide de pose du Système Optima Murs
Maintenance	Non pertinent

• Etapes du cycle de vie

Schéma du cycle de vie



Périmètre du cycle de vie

Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = Module Non Déclaré)														
Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation d'énergie	Utilisation d'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Etape de production, A1-A3

Description de l'étape :

L'étape de la production des produits types rondelles en composite est subdivisée en trois modules : A1, approvisionnement en matières premières ; A2, transport ; et A3, fabrication.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15 804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

A1 Approvisionnement en matières premières

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières plastiques pour la fabrication des pastilles.

Aucun prélèvement sous forme de carbone biogénique n'intervient à cette étape.

A2 Transport à destination du fabricant

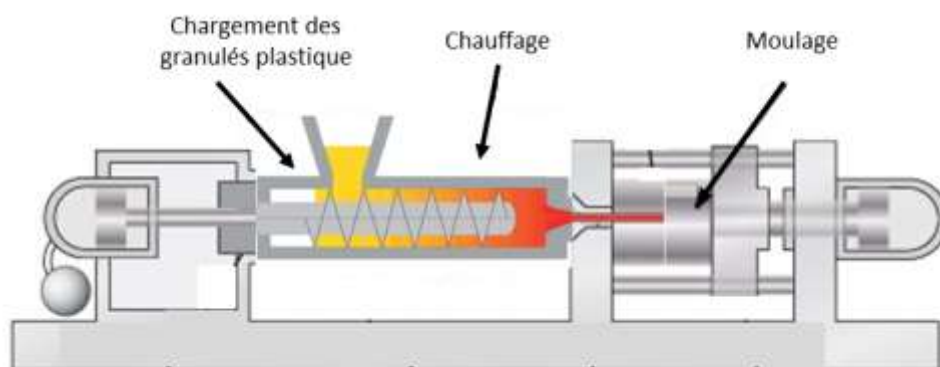
Les matières premières sont transportées jusqu'au site de fabrication. La modélisation comprend, pour chacune des matières premières, des transports routiers, fluviaux ou ferroviaires (valeurs moyennes).

A3 Fabrication

La fabrication des pastilles en composite inclut les étapes de chauffage des matières premières, injection dans un moule et refroidissement (cf. diagramme du procédé de fabrication). Chaque rondelle, une rigide et une élastique, fait l'objet d'une injection dans un moule spécifique.

De plus, la production des emballages est prise en compte à cette étape, incluant le prélèvement de CO₂ atmosphérique sous forme de carbone biogénique dans le carton et le bois de la palette.

Diagramme du procédé de fabrication



Etape de construction, A4-A5

Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules : A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

A4 Transport jusqu'au site de construction

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier. Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km
Distance moyenne jusqu'au chantier	1 753 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100 % de la capacité en volume 30 % de retours à vide
Densité du produit transporté	30 000 pièces par palette et 33 palettes par camion
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient = 1

A5 Installation dans le bâtiment

Ce module comprend les déchets générés lors de l'installation de la pastille dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes et le traitement des déchets de chantier. Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants :

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation	Non concerné L'Appui Optima 2 recevant la pastille fait l'objet d'une FDES séparée. L'utilisateur devra sélectionner en plus l'appui de la longueur souhaitée parmi les FDES.
Utilisation d'eau	Non concerné
Utilisation d'autres ressources	Non concerné
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Non concerné
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	10 % des pastilles 1.95 g de carton (boîte imprimée et carton secondaire) (emballage) 0.0074 g de film étirable en polyéthylène (emballage) 0.00083 g de palette en bois (emballage)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Les déchets de pastilles sont destinés à l'enfouissement. Le taux de valorisation des palettes en bois est de 87% ¹ (7% valorisation matière, 80% valorisation énergétique). Elles sont incinérées pour le reste. Les déchets d'emballage sont collectés et recyclés en majorité pour le polyéthylène non imprimé (78,9%) et le carton (57%). Les déchets non valorisés sont incinérés (55,6%) et enfouis (44,4%) pour le reste.
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné

Le traitement du carbone biogénique contenu dans les emballages (palette en bois et carton) dépend des fractions valorisées ou éliminées :

- Recyclage : Le contenu en carbone biogénique est une propriété inhérente du matériau. C'est-à-dire que 100 % du carbone biogénique contenu dans la fraction recyclée est restitué sous forme de CO₂ (changement climatique biogénique).

¹ ADEME, FCBA. VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION. Partie 2, figure 34. https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL_Rapport-complet2020.pdf

- Incinération : Il est supposé une combustion complète du bois et du carton. 100 % du contenu en carbone biogénique associé est émis sous forme de CO₂, CO et CH₄ dans l'air.
- Enfouissement : le taux de dégradabilité est fixé à 10 % pour l'ensemble des emballages. La conversion du carbone en CO₂/CH₄ dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA².
- Les 90% de carbone biogénique non dégradé sont supposés convertis intégralement en CO₂ émis dans l'air sans limite de temps, conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2 :2019-10.

La valorisation des fractions recyclées au-delà des frontières du système est décrite dans le paragraphe Bénéfice et charge, D.

Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement
- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les pastilles n'ont pas d'impact durant cette étape.

² FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

Etape de fin de vie, C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; et C4, élimination.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

C1 Déconstruction, démolition

La déconstruction et/ou le démontage des pastilles fait partie de la démolition d'un bâtiment entier.

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Collecte avec les déchets de construction mélangés en vue d'un enfouissement : 5 g de pastilles (100%).
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus de déconstruction	Non concerné

C2 Transport jusqu'au traitement des déchets

Paramètre	Valeur
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km 50 km

C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage

Le produit est considéré comme étant mis en installation de stockage sans réutilisation, récupération et/ou recyclage.

C4 Elimination

Les pastilles sont supposées être mises en installation de stockage de déchets non dangereux en totalité.

Paramètre	Valeur
Elimination spécifiée par type	100% des déchets de pastilles, soit 5 g.
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel	0 kg CO ₂

Bénéfice et charge, D

Le module D quantifie les charges et bénéfices potentiels liés à la valorisation du produit en fin de vie. A ce jour, les accessoires en plastique n'entrent pas dans une filière de valorisation permettant de justifier des bénéfices induits par du recyclage. L'évaluation du module D est donc nulle sur tous les indicateurs.

Pour les emballages, le tableau suivant décrit les étapes et/ou entrants et sortants pris en compte :

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Quantités associées (kg sortant du système/UD)
Films polyéthylène transparents (PEBD en majorité)	Régénération des granules de PE par tri, broyage et palettisation	Granule de PE	5.81E-06 kg (emballage)
Carton	Régénération de la pâte à papier par voie chimique	Pâte à papier	1.11E-03 kg (emballage)
Bois de palette 7%	Préparation de débit de bois pour réintégration dans la fabrication de produits bois (types panneaux de particules)	Broyat de palettes pour panneaux	5.83E-08 kg (emballage)
Bois de palette 80%	Valorisation énergétique en chaudière biomasse	Broyat de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	6.67E-07 kg (emballage)
Bois de palette 13%	Incinération avec récupération d'énergie, rendement électrique + thermique 23%	Broyat de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel et à la production d'électricité en France sur le réseau	1.08E-07 kg (emballage)

• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

Champ de l'étude

RCP utilisé	La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).
Frontières du système	Du berceau à la tombe et module D : A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D.
Allocations	Etant donné qu'il n'y a pas de coproduits, les critères d'allocations ne sont pas utilisés.
Règles de coupure	Aucune règle de coupure n'a été appliquée.
Représentativité géographique Temporelle	Europe, année 2021 (période de collecte des données primaires). Modules génériques base GaBi (Version 10.6.1.35), avec des modèles énergétiques de 2018 pour l'Europe, et modules Ecoinvent V3.6 (2019). Le mix électrique résiduel est considéré d'après les données AIB 2020 ³ .
Variabilité des résultats	Il n'y a pas de variabilité intersites.

Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES

L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :

Données spécifiques	83% des données avec une notation moyenne « très bonne » 11% des données avec une notation moyenne « bonne » 7% des données avec une notation moyenne « moyenne » 0% des données avec une notation moyenne « faible » 0% des données avec une notation moyenne « très faible »
Données génériques	33% des données avec une notation moyenne « très bonne » 49% des données avec une notation moyenne « bonne » 13% des données avec une notation moyenne « moyenne » 5% des données avec une notation moyenne « faible » 0% des données avec une notation moyenne « très faible » La validation des principales données génériques est la suivante : 100% des données secondaires sont plausibles 100% des données secondaires sont complètes 100% des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

³ AIB. European Residual Mixes. V1.0, 31 mai 2021. Disponible sur : https://www.aib-net.org/sites/default/files/assets/facts/residual-mix/2020/AIB_2020_Residual_Mix_Results.pdf

Justification de l'utilisation de données notées faibles ou très faibles :

- Les données concernées sont principalement les inventaires Ecoinvent v3.6 d'indice géographique GLO, n'ayant pas de déclinaison géographique plus précise.
- Quant aux critères de représentativité :
 - Géographique et technologique : plusieurs matières premières et processus ne disposent que d'une donnée « monde » dans les bases de données. Cela n'induit pas de fortes incertitudes sur les calculs dans la mesure où il s'agit de données d'extraction minière, de transport routier et de combustion d'énergie fossile standardisées et peu dépendantes du contexte.
 - La représentativité temporelle liée à l'utilisation de la base de données Ecoinvent v3.6 (2019) au lieu de la dernière version v3.9.1 (2022) reste bonne. Elle est justifiée par le besoin d'homogénéité dans les modèles ACV et entre les modèles ACV en vue de réaliser des FDES systèmes.

Représentativité de la FDES

Géographique	Cette FDES est représentative des accessoires de murs fabriqués en Europe et mis en œuvre en France.
Technologique	Cette FDES est représentative des accessoires composites pour une application d'étanchéité des doublages de murs intérieurs selon la technologie employée par le fournisseur.
Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2021.
Variabilité des résultats	Il n'y a pas de variabilité intersites.

• Résultats de l'analyse de cycle de vie

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel GaBi.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

Pour rappel :

Exemple de lecture : $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Lorsque le module n'est pas déclaré, alors la valeur « MNA » est affichée.
- En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des différents modules.
- Les valeurs négatives de l'étape A5 sont liées à l'application de la méthode proposée à l'annexe M de la norme NF EN 15804/CN.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

- Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine)
- Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ; Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) ; besoin en eau ; Ecotoxicité (eaux douces) ; Toxicité humaine, effets cancérigènes ; Toxicité humaine, effets non cancérigènes ; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	1,45E-02	1,88E-03	5,28E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,52E-05	0	6,00E-04	-2,30E-04
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	1,74E-02	1,88E-03	2,02E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,52E-05	0	6,00E-04	7,47E-04
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	-2,92E-03	6,61E-07	3,26E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	5,37E-09	0	5,55E-07	-9,78E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	1,29E-05	8,05E-08	1,32E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	6,54E-10	0	1,12E-08	1,30E-06
	Le changement climatique correspond à une mesure des émissions de Gaz à « Effet de Serre » (GES), c'est-à-dire ayant la capacité de contribuer au réchauffement moyen à la surface terrestre. L'unité de mesure du changement climatique par ces GES est définie par rapport au dioxyde de carbone (CO ₂), GES de référence, et dont le pouvoir de réchauffement global est normalisé à 1.														
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	1,75E-09	4,24E-10	2,26E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	3,44E-12	0	1,56E-11	7,75E-11
	La destruction de la couche d'ozone stratosphérique qui protège la Terre des rayons ultraviolets nocifs à la vie. Cette destruction de l'ozone est causée par la rupture de certains chlore et / ou des composés contenant du brome qui se rompent quand ils atteignent la stratosphère et détruisent ensuite les molécules d'ozone par des réactions catalytiques.														
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H⁺ equiv/UD</i>	6,74E-05	6,41E-06	7,78E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	5,21E-08	0	3,77E-07	4,99E-06
	L'acidification est le phénomène de réduction du pH du sol et du milieu aquatique, principalement sous l'effet du dioxyde de soufre (SO ₂) et des oxydes d'azote (NO _x) et par l'ammoniac gazeux (NH ₃). Ces composés sont notamment issus de la combustion des combustibles fossiles et de l'activité agricole. L'acidification des écosystèmes a des effets nocifs sur la faune et la flore.														
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	3,62E-07	2,56E-09	3,71E-08	0	0	0	0	0	0	0	0	2,08E-11	0	4,93E-10	9,60E-08
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	1,36E-05	2,03E-06	2,48E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	1,65E-08	0	4,53E-07	2,33E-06
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	1,50E-04	2,23E-05	1,88E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	1,81E-07	0	1,52E-06	1,20E-05
	Un enrichissement excessif, en nutriments, des eaux et des surfaces continentales, avec des effets biologiques néfastes associés.														
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	5,91E-05	6,14E-06	6,99E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	4,98E-08	0	5,63E-07	1,75E-06
	Les réactions chimiques provoquées par l'énergie de la lumière du soleil. La réaction des oxydes d'azote avec les hydrocarbures, en présence de lumière solaire formant de l'ozone est un exemple d'une réaction photochimique.														
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	2,38E-06	1,37E-09	2,38E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	1,12E-11	0	3,75E-10	1,20E-08
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	4,90E-01	2,57E-02	5,23E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,09E-04	0	1,14E-03	1,46E-02
	La consommation de ressources non renouvelables, réduisant ainsi leur disponibilité pour les générations futures.														
Besoin en eau - <i>m³ de privation equiv dans le monde /UD</i>	9,90E-03	1,45E-05	1,02E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,18E-07	0	6,07E-05	-2,52E-05
	Le besoin en eau traduit une consommation d'eau, au sens privatif, en fonction des réserves disponibles localement et de leur taux de renouvellement naturel. Cette mesure permet de pondérer le stress hydrique de façon spatio-temporelle dans la consommation d'eau.														

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies / UD</i>	8,00E-10	1,60E-10	1,00E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	1,30E-12	0	7,83E-12	-9,99E-12
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv / UD</i>	1,60E-03	1,19E-04	1,93E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	9,62E-07	0	7,47E-06	2,67E-04
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe / UD</i>	1,89E-01	1,69E-02	2,44E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,37E-04	0	1,57E-03	3,71E-02
Toxicité humaine, effets cancérogènes - <i>CTUh / UD</i>	7,27E-12	2,17E-13	9,54E-13	0	0	0	0	0	0	0	0	1,76E-15	0	2,86E-14	3,02E-13
Toxicité humaine, effets non cancérogènes - <i>CTUh / UD</i>	1,62E-10	1,87E-11	1,99E-11	0	0	0	0	0	0	0	0	1,52E-13	0	7,57E-13	1,55E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension / UD</i>	2,09E-01	3,15E-03	2,16E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,56E-05	0	1,79E-03	-1,14E-01

UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	9,31E-02	6,91E-05	9,41E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	5,61E-07	0	4,79E-05	3,53E-04
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	2,93E-02	0	-1,54E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,90E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	1,22E-01	6,91E-05	-6,02E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	5,61E-07	0	4,79E-05	4,25E-03
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	2,83E-01	2,57E-02	3,16E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,09E-04	0	1,14E-03	1,48E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	2,07E-01	0	2,04E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,04E-05
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	4,90E-01	2,57E-02	5,20E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,09E-04	0	1,14E-03	1,49E-02
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-9,68E-04
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m³/UD	2,41E-04	3,38E-07	2,50E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	2,74E-09	0	1,41E-06	-5,75E-07

CATEGORIE DE DECHETS															
Catégorie de déchets	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	6,96E-05	7,08E-08	6,96E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	5,75E-10	0	1,37E-09	1,21E-08
Déchets non dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	3,56E-03	4,21E-05	1,87E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	3,42E-07	0	5,00E-03	1,68E-04
Déchets radioactifs éliminés - <i>kg/UD</i>	1,71E-06	1,88E-07	2,59E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	1,53E-09	0	7,48E-09	8,60E-08

FLUX SORTANTS															
Flux sortants	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - <i>kg/UD</i>	0	0	1,23E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	1,74E-04	0	7,94E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,23E-08
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	3,56E-04	0	2,24E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,53E-08
Energie Gaz et Process fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux <i>unité</i>	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Impacts environnementaux						
Changement climatique - total - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	1,45E-02	7,16E-03	0	6,15E-04	2,23E-02	-2,30E-04
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	1,74E-02	3,89E-03	0	6,15E-04	2,19E-02	7,47E-04
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	-2,92E-03	3,26E-03	0	5,61E-07	3,47E-04	-9,78E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	1,29E-05	1,40E-06	0	1,19E-08	1,43E-05	1,30E-06
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	1,75E-09	6,50E-10	0	1,90E-11	2,42E-09	7,75E-11
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H⁺ equiv/UD</i>	6,74E-05	1,42E-05	0	4,29E-07	8,20E-05	4,99E-06
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	3,62E-07	3,96E-08	0	5,14E-10	4,02E-07	9,60E-08
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	1,36E-05	4,51E-06	0	4,69E-07	1,86E-05	2,33E-06
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	1,50E-04	4,11E-05	0	1,70E-06	1,93E-04	1,20E-05
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	5,91E-05	1,31E-05	0	6,13E-07	7,28E-05	1,75E-06
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	2,38E-06	2,39E-07	0	3,86E-10	2,62E-06	1,20E-08
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	4,90E-01	7,80E-02	0	1,35E-03	5,70E-01	1,46E-02
Besoin en eau - <i>m³ de privation equiv dans le monde /UD</i>	9,90E-03	1,04E-03	0	6,08E-05	1,10E-02	-2,52E-05
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels						
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies / UD</i>	8,00E-10	2,61E-10	0	9,13E-12	1,07E-09	-9,99E-12
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv / UD</i>	1,60E-03	3,11E-04	0	8,43E-06	1,92E-03	2,67E-04
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe / UD</i>	1,89E-01	4,13E-02	0	1,71E-03	2,32E-01	3,71E-02
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh / UD</i>	7,27E-12	1,17E-12	0	3,04E-14	8,47E-12	3,02E-13
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh / UD</i>	1,62E-10	3,86E-11	0	9,09E-13	2,02E-10	1,55E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension / UD</i>	2,09E-01	2,48E-02	0	1,82E-03	2,35E-01	-1,14E-01
Consommation des ressources						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	9,31E-02	9,48E-03	0	4,85E-05	1,03E-01	3,53E-04
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	2,93E-02	-1,54E-02	0	0	1,38E-02	3,90E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	1,22E-01	-5,95E-03	0	4,85E-05	1,16E-01	4,25E-03

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux <i>unité</i>	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	2,83E-01	5,74E-02	0	1,35E-03	3,42E-01	1,48E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	2,07E-01	2,04E-02	0	0	2,27E-01	9,04E-05
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - <i>MJ/UD</i>	4,90E-01	7,77E-02	0	1,35E-03	5,69E-01	1,49E-02
Utilisation de matière secondaire - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	-9,68E-04
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - <i>m³/UD</i>	2,41E-04	2,53E-05	0	1,42E-06	2,68E-04	-5,75E-07
Catégories de déchets						
Déchets dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	6,96E-05	7,03E-06	0	1,94E-09	7,66E-05	1,21E-08
Déchets non dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	3,56E-03	1,92E-03	0	5,00E-03	1,05E-02	1,68E-04
Déchets radioactifs éliminés - <i>kg/UD</i>	1,71E-06	4,47E-07	0	9,01E-09	2,17E-06	8,60E-08
Flux sortants						
Composants destinés à la réutilisation - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - <i>kg/UD</i>	0	1,23E-03	0	0	1,23E-03	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	1,74E-04	7,94E-04	0	0	9,67E-04	3,23E-08
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	3,56E-04	2,24E-03	0	0	2,60E-03	9,53E-08
Energie Gaz et Process fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0

• Interprétation du cycle de vie



[1] Somme de : "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables" + "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables".

[2] Somme de : "Déchets dangereux éliminés" + "Déchets non dangereux éliminés" + "Déchets radioactifs éliminés".

Les impacts associés au changement climatique sont principalement liés à l'étape de production A1-A3. En effet, cette étape est la première source d'émission de gaz à effet de serre liée à la production des matières premières et à la consommation d'énergie électrique lors de l'injection. La deuxième contribution la plus importante est celle de l'étape de construction A4-A5. Les impacts y sont majoritairement dus aux pertes de produit lors de l'installation, puis au transport.

Une tendance similaire est visible pour l'épuisement des ressources abiotiques fossiles et l'utilisation des ressources d'énergie primaire.

La consommation d'eau visible à l'étape de production est liée à la production des matières premières et, dans une moindre mesure, à la production d'énergie électrique.

La quantité de déchets éliminés est, quant à elle, répartie entre les étapes de production, livraison et de fin de vie. Les déchets engendrés par les emballages (A5) et le produit (C4) restent les principales sources de déchets sur l'ensemble du cycle de vie.

- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation
-

Air intérieur

COV et formaldéhyde

Aucun essai concernant les émissions de COV et formaldéhyde n'a été réalisé, le produit, la Pastille Optima 2, étant hors du cadre réglementaire (pas de scénario de test défini).

Emissions radioactives

Non testé.

Sol et eau

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

- Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments
-

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Les Pastilles Optima 2 sont des pièces techniques, qui associées aux membranes pare-vapeur VARIO® Xtra et STOPVAP, participent à la gestion de la vapeur d'eau et au traitement de l'étanchéité à l'air des systèmes d'isolation de murs telles que définies dans les avis techniques :

- STOPVAP/STOPVAP 90 Application en mur
 - AT n°20+9/14-319 et
- VARIO / VARIO Xtra Application en mur
 - AT n°20+9/14-318

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les Pastilles Optima 2 sont des pièces techniques qui, intégrées dans les systèmes Optima, participent à l'amélioration des performances acoustiques des pièces d'une maison ou d'un appartement.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Non concerné car dans ses conditions normales d'usage, le produit n'est visible ni dans les espaces intérieurs ni depuis l'extérieur.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Non testé.